

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Mythic® SC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, GermanyAdresse de contact:BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, Germany
Branch:
BTC Europe GmbH
Industriestr. 20
91593 Burgbernheim

Téléphone: +49 2173 3347-0

adresse E-Mail: btc-productsafety@btc-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 (par voie orale)	H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)	H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 2	H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central).
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une expo.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ()à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

Conseil de Prudence (Prévention):

- P280 Porter des gants de protection.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P330 Rincer la bouche.
P391 Recueillir le produit répandu.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: chlorfénapyr (ISO), masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

2.3. Autres dangersConformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide, suspension concentrée (SC)

Ingrédients soumis à réglementation

chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Teneur (W/W): 10 %

Numéro CAS: 122453-73-0

Numéro INDEX: 608-034-00-3

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 3 (par voie orale)

STOT SE (Système Nerveux Central) 2

STOT RE (Système Nerveux Central) 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H330, H301, H371, H373, H400, H410

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Teneur (W/W): < 0,01 %

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Skin Corr./Irrit. 1C

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1C: >= 0,6 %

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

Eye Dam./Irrit. 1: >= 0,6 %

Skin Corr./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 %

Eye Dam./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 %

Résidus (pétrole), fractionnement de reformage catalytique, sulfonés, polymères à base de formaldéhyde, sels de sodium

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

Teneur (W/W): < 5 %
Numéro CAS: 68425-94-5

Eye Dam./Irrit. 2
Aquatic Chronic 3
H319, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Se rincer immédiatement la bouche et boire 200 à 300 ml d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre antipoison ou d'un médecin. Amener immédiatement le patient à l'hôpital. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Surveillance médicale pendant au moins 7 jours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Les symptômes peuvent apparaître après plusieurs heures ou plusieurs jours.

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, bromure d'hydrogène, Chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés de silice, composés halogénés, composés de l'aluminium

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux inadaptés pour récipients: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| 122453-73-0: chlorfénapyr (ISO)
VME 0,3 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
État physique:	liquide
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	odeur faible, d'amande amère
Seuil olfactif:	
	Non déterminé car nocif par inhalation
point de solidification:	env. 0 °C
	Données se rapportant au solvant
Point d'ébullition:	env. 100 °C
	Données se rapportant au solvant
Inflammabilité:	non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

Non inflammable.

Température d'auto-inflammation: env. 520 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: 252 °C, 240 kJ/kg (DSC (OECD 113))

310 °C, 130 kJ/kg (DSC (OECD 113))

450 °C, > 90 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

SADT: > 75 °C

Accumulation de chaleur / Dewar 500 ml (SADT, UN-Test H.4, 28.4.4)

Valeur du pH: env. 6 - 8

(1 %(m), 21 °C)

Viscosité dynamique: env. 68 mPa.s (OECD 114)

(20 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur: env. 23,3 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,07 g/cm³ (Ligne directrice 109 de l'OCDE)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation:

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Une toxicité prononcée après ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 50 - < 300 mg/kg

Les données relatives à la toxicologie se rapportent à la matière active. La DL50 du même produit est attribuée par mesure de précaution en raison d'incidents d'empoisonnement humain.

CL50 rat (par inhalation): 2,62 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

Données relatives à : chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 50 - < 300 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (autre(s))

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Une exposition unique peut avoir des effets toxiques importants sur les organes.

Organe cible: Système Nerveux Central

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Affecte le système nerveux central.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Effets sur la santé humaine signalés après l'incorporation : les symptômes immédiats après l'ingestion orale peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des sueurs et des douleurs abdominales. Les symptômes ultérieurs, qui apparaissent avec un retard de quelques jours et peuvent durer de 10 à 14 jours, comprennent la somnolence, la tachypnée, la tachycardie ou l'arythmie, l'hypertension, la fièvre, la diaphorèse, la fasciculation musculaire, la raideur musculaire,

la faiblesse des membres (entraînant parfois la paralysie), le dysfonctionnement hépatique et rénal, la pancréatite et une perturbation soudaine de la conscience suivie d'un coma et d'un arrêt cardiaque. Une mauvaise utilisation peut être fatale.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,463 mg/l, *Cyprinus carpio*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,0407 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 126 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

NOEC (72 h) 0,772 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (93 j) 0,003678 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (28 j) 0,000172 mg/l, *Mysidopsis bahia*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile
Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 116, Cyprinus carpio
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :chlorfenapyr (ISO); 4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-éthoxyméthyl-5-trifluorométhylpyrrole-3-carbonitrile

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)

Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2902
Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)

Classe(s) de danger pour le transport: 6.1, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Polluant marin: OUI

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-A

Sea transport

IMDG

UN number or ID number: UN 2902
UN proper shipping name: PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (CHLORFENAPYR)

Transport hazard class(es): 6.1, EHSM
Packing group: III
Environmental hazards: yes
Marine pollutant: YES

Special precautions for user: EmS: F-A; S-A

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2902
Nom d'expédition des Nations unies: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORFENAPYR)

Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: Un marquage dangereux pour

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID number: UN 2902
UN proper shipping name: PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (CHLORFENAPYR)

Transport hazard class(es): 6.1
Packing group: III
Environmental hazards: No Mark as dangerous for the

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

	l'environnement n'est pas nécessaire		environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (3) Fortement polluant de l'eau.
Auto-classification

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (ordonnance sur la protection de la maternité)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H330	Mortel par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H310 + H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2024

Version: 11.0

Date / Version précédente: 05.01.2024

Version précédente: 10.0

Produit: **Mythic® SC**

(ID Nr. 30510069/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 28.02.2025

EUH071

long terme.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.